

**Femmes autochtones détenues et criminalisation de la
pauvreté au Mexique**
**Indigenous Women in Prison and the Criminalization of
Poverty in Mexico**
**Mujeres indígenas presas y la criminalización de la pobreza en
México**

R. Aída Hernández Castillo

Volume 43, numéro 2-3, 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1026104ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1026104ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (imprimé)

1923-5151 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Castillo, R. H. (2013). Femmes autochtones détenues et criminalisation de la
pauvreté au Mexique. *Recherches amérindiennes au Québec*, 43(2-3), 21–30.
<https://doi.org/10.7202/1026104ar>

Résumé de l'article

Cet article analyse la réalité des femmes autochtones incarcérées au Mexique. Il présente le panorama national de la population autochtone face à la justice pénale en se concentrant sur les expériences des femmes autochtones détenues dans une prison pour femmes de l'État mexicain de Morelos. L'auteure y développe une réflexion de nature méthodologique en analysant l'expérience collaborative des dialogues interculturels qui ont été menés dans le cadre de l'Atelier de récits de vie, réalisé dans la prison d'Atlacholoaya, pour ensuite analyser les trajectoires d'exclusion des détenues depuis une perspective intersectionnelle. L'article présente aussi quelques réflexions sur l'impact de la mondialisation dans le domaine de la justice à travers de nouvelles formes de réglementation et de contrôle qui répondent aux tendances transnationales de construction d'États pénaux néolibéraux.



Femmes autochtones détenues et criminalisation de la pauvreté au Mexique

**R. Áida
Hernández
Castillo**

CIESAS*, Mexique

Traduit de
l'espagnol par
Béatrice
Châteauevert-
Gagnon¹

DANS CET ARTICLE, je me propose d'introduire les lecteurs et lectrices de *Recherches amérindiennes au Québec* à la réalité des femmes autochtones incarcérées au Mexique. Cette démarche contribuera ainsi à dresser des ponts analytiques sur les différences et les similarités entre les processus de criminalisation des populations autochtones des Amériques.

Bien que les contextes mexicain et canadien soient très différents quant à leur développement économique et social, dans ces deux cas le colonialisme et le racisme ont marqué l'insertion des peuples autochtones à l'intérieur des projets nationaux. Ils ont aussi marqué la manière dont la pauvreté a été criminalisée, entraînant comme conséquence une surreprésentation d'hommes et de femmes autochtones dans les prisons². Dans ces deux contextes, le nombre de femmes autochtones incarcérées a augmenté de manière exponentielle au cours de la dernière décennie : tandis que, dans le cas du Canada, l'augmentation a été de 90 % pour les dix dernières années (Wesley 2012), au Mexique le nombre a augmenté de 122 % de 1994 à 2012³.

Dans les deux pays, la détention de femmes autochtones s'inscrit dans des contextes de pauvreté et de marginalisation (Amnistie internationale 2005). Il s'agit d'une nouvelle forme de violence et de déstructuration qui les éloigne de leurs communautés et de leurs familles et qui peut être analysée comme une manifestation des stratégies néocoloniales contre les peuples autochtones.

Bien que dans ces deux pays on parle de politiques de reconnaissance des droits des peuples autochtones, ces rhétoriques multiculturelles s'accompagnent d'une criminalisation de la pauvreté et de contestation sociale. Bien que cet article ne propose pas une étude comparative entre ces deux contextes, je considère que l'analyse de la réalité des femmes autochtones mexicaines peut apporter des éléments pour comprendre les nouvelles stratégies du colonialisme dans les autres régions autochtones du continent.

Le processus de réglementation et de construction des identités à partir de la reconnaissance de droits cache une autre facette, qui repose sur la négation de ces droits dans la pratique de la justice étatique à partir de la criminalisation des mouvements sociaux et de la pauvreté. Parallèlement à l'appropriation des discours sur les droits comme forme de gouvernance,

* Centre de recherches et d'études supérieures en anthropologie sociale au Mexique

nous assistons à un processus de criminalisation de la dissidence et à un durcissement du système pénal qui affectent de manière particulière les hommes et les femmes autochtones défavorisés.

L'expérience des femmes autochtones détenues constitue peut-être un espace privilégié pour analyser les contradictions qui existent entre la rhétorique de la reconnaissance des droits et les espaces réels de la justice d'État. La criminalité est imprégnée par les différences ethniques et de genre. Pour celles qui s'intéressent à la problématique de la justice et de l'équité à partir de l'expérience des femmes, il importe de se demander comment le racisme structurel marque aussi la manière dont se construit la criminalité dans le cas de sujets féminins racialisés. Dans ce travail, j'explorerai de manière critique comment le système pénitentiaire se convertit en un espace de domestication et d'approfondissement du racisme structurel.

Je présenterai ensuite le panorama national de la population autochtone face à la justice pénale pour finalement me concentrer sur les expériences des femmes autochtones détenues à la section féminine du CERESO (Centro de Readaptación Social) Morelos, à Atlacholoaya. Par la suite, je développerai une réflexion de nature plus méthodologique en analysant l'expérience collaborative des dialogues interculturels dans le cadre de l'« Atelier de récits de vie » que j'ai réalisé à la prison féminine d'Atlacholoaya, pour ensuite analyser les trajectoires d'exclusion des femmes détenues depuis une perspective intersectionnelle. Finalement, je conclurai avec quelques réflexions sur l'impact de la mondialisation dans le domaine de la justice à travers de nouvelles formes de réglementation et de contrôle qui répondent aux tendances transnationales de construction d'États pénaux néolibéraux.

HOMMES ET FEMMES AUTOCHTONES DEVANT LA JUSTICE PÉNALE

La disparition du Programme de libération des détenus autochtones de la Commission pour le développement des peuples autochtones (CDI) et la réduction du budget de cette agence ont empêché la mise à jour du dernier recensement carcéral, réalisé en 2006 : les données sur la population carcérale de 2007 à 2012 ne sont donc pas ventilées selon la spécificité ethnique, ni linguistique, des détenus et détenues.

La suspension, durant la présidence de Felipe Calderón (2006-2012), des recensements carcéraux que réalisait la CDI, est une démonstration de plus du manque d'intérêt de ce gouvernement face à la population autochtone et masque l'impact des nouvelles politiques de « guerre contre le narcotrafic » et de « sécurité nationale » sur ce secteur de la population.

Ladite « guerre contre le narcotrafic », amorcée sous l'administration de Felipe Calderón et poursuivie par le

gouvernement d'Enrique Peña Nieto, se caractérise par la priorisation de l'option militaire pour affronter les problèmes du trafic des drogues et par la participation directe de l'armée dans les tâches de la sécurité publique. Selon les données d'organismes de droits humains, cette stratégie a entraîné la mort de plus de soixante mille personnes, parmi lesquelles se trouvent non seulement des personnes liées au crime organisé mais aussi des journalistes, des défenseurs de droits humains et des individus de la population civile assassinés durant les tirs croisés (voir ACAT *et al.* 2012 ; Human Rights Watch 2012).

Pour les peuples autochtones, cette politique a impliqué la militarisation de leurs communautés et la criminalisation d'une partie importante de la population, qui a trouvé dans la plantation et la distribution de drogues douces (amapola et marijuana) une nouvelle voie de subsistance face à l'impact des politiques néolibérales sur l'agriculture. En effet, la politique agraire des dernières administrations a négligé l'appui à la production paysanne tout en faisant la promotion, à travers des réformes structurelles, de l'ouverture des frontières commerciales à l'agriculture fortement technicisée et subventionnée des États-Unis à la suite de la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Ce nouveau contexte a placé les paysans mexicains dans une situation de désavantage comparatif puisque leur production ne pouvait concurrencer avec les produits subventionnés provenant du Nord. Cette situation a obligé bon nombre d'entre eux à abandonner l'agriculture, leurs terres ancestrales et leur communauté pour migrer vers les États-Unis et le Canada, ou alors à se lancer dans la plantation de substances illicites. Rappelons ici que depuis que l'ALÉNA est entré en vigueur en 1994, les prix des grains de base se sont effondrés, tandis que le prix du panier alimentaire de base a augmenté de 257 %. Dans le cas des producteurs de maïs, au cours de la dernière présidence, 3 720 000 tonnes de maïs furent autorisées à entrer au Mexique sans que les tarifs douaniers convenus avec les États-Unis ne soient facturés, entraînant pour le pays une perte de 429 782 000 \$ et affectant trois millions de producteurs de maïs. Aujourd'hui, 40 % des importations sont destinées à répondre aux besoins alimentaires, tandis que les produits agricoles mexicains sont déplacés hors du marché interne.

De plus, les mêmes données officielles (ACAT *et al.* 2012 ; Human Rights Watch 2012) démontrent que près de 16 102 646 de Mexicains s'auto-identifient comme autochtones (14,9 % de la population totale). Parmi ceux-ci, plus de la moitié vivent dans des régions fortement marginalisées, et 26 % sont analphabètes (Cámara de Diputados LXI Legislatura 2010). Selon ce même rapport, un tiers des enfants autochtones d'âge scolaire (entre 6 et 14 ans) ne vont pas à l'école. Cette situation est particulièrement criante pour les filles, chez qui les indices d'analphabétisme et de monolinguisme sont plus élevés, pouvant

atteindre jusqu'à 30 % dans les États du sud du Mexique⁴. Cette situation d'analphabétisme et de marginalisation influence directement la criminalisation de la population autochtone et sa surreprésentation dans les prisons. Malheureusement, nous ne disposons pas de données actualisées, ventilées selon le genre et l'appartenance ethnique, concernant la population carcérale.

Dans le cas des femmes, la présentation des données ventilées par genre, mais pas selon l'appartenance ethnique, rend difficile l'accès à des « données concrètes » sur la « contribution » que les femmes autochtones apportent aux processus de certification de l'État mexicain. Selon Julia Sudbury,

Du Mexique à l'Afrique du Sud, l'explosion de la population carcérale a entraîné la construction de méga-prisons dans le style des États-Unis. Les statistiques qui rendent visibles le genre, mais pas la race et la classe sociale, sous-estiment l'impact de la prolifération des prisons sur les femmes de couleur et les femmes autochtones. Dans tous les États mentionnés, les groupes opprimés et racialisés ont été affectés de manière disproportionnée par le système de justice criminelle. La crise des prisons de femmes peut alors être perçue comme la crise des femmes prolétaires de couleur et autochtones autour du monde. (2005 : XIV)

Cependant, le recensement de 2006 et l'examen des casiers judiciaires des femmes autochtones du CERESO Morelos permettraient d'identifier certaines tendances en ce qui a trait au profil des détenues autochtones.

Selon le recensement de la CDI en 2006, sur les 214 275 personnes détenues, 8767 étaient autochtones (4 % de la population carcérale), parmi lesquelles 8334 étaient des hommes et 383 des femmes. Si le nombre de femmes autochtones semble peu élevé par rapport aux femmes non autochtones, il faut par contre prendre en considération que plusieurs femmes ne déclarent pas leur appartenance ethnique par crainte de racisme et de discrimination – qui continuent de marquer les espaces de la justice. Même en considérant ces données limitées, on peut noter une augmentation de 122 % du nombre de femmes autochtones détenues : des 172 enregistrées par l'Institut national indigéniste (INI) en 1994 (Azaola 1996) elles étaient 383 répertoriées dans le dernier recensement carcéral de cette institution en 2006. Les États d'Oaxaca, Puebla et Chiapas occupent respectivement les trois premières positions quant à l'incarcération d'autochtones. De plus, 25 % des détenus et détenues autochtones parlaient nahuatl, constituant ainsi le groupe linguistique majoritaire, suivi par les locuteurs et locutrices mayas (8 %) et zapotecos (7 %). Il est important de tenir compte du fait que les critères linguistiques restent fondamentaux dans les recensements pour définir l'identité ethnique des détenus, puisqu'il existe une grande probabilité que le pourcentage d'autochtones incarcérés soit plus élevé que celui répertorié par la CDI.

Les recensements du Secrétariat de Sécurité publique en 2009 ne sont pas ventilés selon l'appartenance ethnique,

mais selon le genre. En 2009, au Mexique, il existait 222 123 personnes privées de leur liberté, qui se retrouvaient dans 402 centres de détention. De celles-ci, 11 232, c'est-à-dire 5 % du total, étaient des femmes, 85 % avaient des enfants ayant dû rester au dehors ou les ayant accompagnés en prison jusqu'à leurs 6 ans, et 70 % de ces enfants étaient mineurs (SSP 2009).

Les femmes délinquantes sont plus stigmatisées que les hommes : elles sont perçues et traitées d'une manière plus dégradante, et plusieurs souffrent de l'abandon de leurs partenaires et de leurs familles. Au Centre féminin de réadaptation sociale d'Atlacholoaya, sur les 206 femmes détenues (dont 15 ayant des enfants mineurs), seulement 40 % recevaient des visites, contrairement à 70 % des hommes de la section masculine (Ríos 2009). Les études analysant les inégalités de genre dans la relation des femmes contrevenantes avec la justice pénale dénotent une tendance similaire au niveau national (voir Azaola 1996 ; Azaola et Yakamán 1996). L'examen des casiers judiciaires des femmes autochtones du CERESO Morelos, en Atlacholoaya, nous permet de confirmer la même tendance au sein de cette population : des trente femmes détenues à Morelos, vingt-cinq ne reçoivent pas de visite.

Dans les entrevues en profondeur que nous avons effectuées, la moitié des femmes accusées de « délits contre la santé » ont nié avoir été impliquées dans la vente de drogues, alors que l'autre moitié a reconnu sa participation dans le trafic de drogues comme étant un moyen de se sortir de la pauvreté extrême, et ce, à cause du manque de possibilités d'emploi. Plusieurs femmes ont signalé qu'avant leur détention elles ne parlaient pas l'espagnol et que ce fut à l'intérieur de la prison qu'elles l'ont appris. Le monolinguisme et l'analphabétisme ont eu une influence sur le fait que plusieurs d'entre elles se sont vues forcées de signer des déclarations écrites dans lesquelles elles reconnaissaient leur culpabilité – sans en connaître le contenu. Cette expérience de totale impuissance face aux autorités policières et judiciaires est décrite par H.M., une aînée nahua de 70 ans, détenue depuis sept ans au CERESO d'Atlacholoaya, qui fut arrêtée à un barrage militaire alors qu'elle voyageait pour aller retrouver son fils dans la ville de Mexico :

Jusqu'à aujourd'hui je me souviens du jour où je suis arrivée à cet endroit : j'avais 63 ans. Ça me paraît être hier. Quelques jours avant mon arrestation, je travaillais à nettoyer un champ pour pouvoir plus tard y semer. Le soir, je suis montée à bord de l'autobus qui devait me conduire à Mexico. J'étais si loin de penser que ce serait la dernière fois que je verrais ma cabane ! Alors que je voyageais, j'ai pensé tout le long à retourner dans mon village et cultiver la terre pour ma subsistance. Il était approximativement onze heures ou minuit, je ne me souviens plus très bien, quand le chauffeur nous a réveillés et a dit que nous devions descendre de l'autobus. Je craignais beaucoup de le faire. Et là, devant moi, se trouvaient d'innombrables soldats. Ils nous ont tout de suite encerclés. Dans le coin de l'autobus se trouvaient quelques valises, et comme je me dirigeais vers le côté ils me dirent : « C'est à toi,

non ? » Je leur ai répondu que non, que j'apportais seulement un sac contenant des graines, des prunes et des haricots chinois que je pensais offrir à ma famille. Voilà comment j'ai répondu. Mais ils m'ont dit : « Comment, non, grand-mère, ne plaisantez pas puisque vous voyagez à côté des paquets ! » Malgré les explications supplémentaires que j'ai données, c'était sa parole contre la mienne. Plus tard, ils m'ont mise à l'écart, mes choses ne semblaient pas contenir la présumée cargaison, mais ils persistaient à dire que c'était la mienne. En trois jours je fus transférée au CERESO, où quelqu'un me traduisit une prétendue déclaration que j'avais faite, *mais je n'avais rien dit puisque je ne parlais espagnol qu'avec difficulté*. J'ai tenté à de multiples reprises de leur expliquer que je n'avais pas dit la majorité des choses qui étaient écrites dans cette déclaration, mais ils ne m'ont pas crue et m'ont condamnée à onze ans et huit ou neuf mois (Lee Camacho 2010 : 46-47).

Dans d'autres cas, il s'agit de femmes dont les maris étaient impliqués dans le trafic de drogues et qui, à la suite de diverses circonstances, furent affectées par les activités de leurs maris. C'est le cas de M.P.E. une femme nahua de 47 ans accusée également de « délits contre la santé » :

Un après-midi ma sœur est venue et m'a demandé si mon mari avait de la marijuana, je lui ai répondu que je ne savais pas. Il arrive bientôt, lui ai-je dit, tu n'as qu'à revenir ce soir et lui demander. Mais quand mon mari fut là, il ne voulut pas en donner. Elle me dit : « C'est que mon fils en veut tellement. Tu sais qu'il est accro. » Ça m'a touchée et je lui ai donné ce que j'ai pu trouver dans les choses de mon mari. Ensuite, la police est venue et m'a dit que j'étais en état d'arrestation pour vente de drogues. *Je ne parlais pas espagnol et je n'ai presque rien compris de ce que disaient les autorités*. Ils m'expliquèrent que j'aurais dit avoir vendu de la marijuana à ma sœur et je leur ai répondu : mais je ne l'ai pas vendue, je l'ai donnée. *Je n'ai pas su ce qu'ils ont écrit parce que ce sont eux qui ont fait ma déclaration, et quand j'ai été appelée à recevoir ma sentence, ils m'ont dit que j'allais passer dix ans ici*. J'ai maintenant purgé six ans. Pendant ce temps, quelques compagnes ont eu pitié de moi et ont corrigé mon espagnol. Elles m'ont enseigné de nouveaux mots. Avec le peu que j'ai appris d'elles, j'arrive à communiquer, mais je continue d'ignorer ce qui s'est réellement passé. (*¿Y Ahora que Sigue?* mars 2009, n° 13, nos italiques)

Comme nous avons vu dans l'étude des dossiers des trente femmes détenues à Morelos, l'expérience décrite dans ces témoignages est presque la norme en ce qui a trait aux procès judiciaires des hommes et femmes autochtones face à la justice étatique, malgré le fait que la réforme constitutionnelle de 2001 ait établi le droit d'avoir accès aux services d'interprètes. On permet aussi le recours à des anthropologues experts qui pourraient rendre compte du contexte culturel des accusé(e)s, ce qui peut comporter des facteurs atténuant la gravité du délit.

Cette violation des droits linguistiques et culturels découle non seulement du manque de personnel et de formation qui permettrait un plus grand accès à la justice pour les peuples autochtones, mais il s'y ajoute un traitement dégradant et raciste de la part des fonctionnaires publics. Ce mépris imprègne tout le système de justice et, sous plusieurs aspects, reproduit les hiérarchies sociales qui marquent la société mexicaine dans son ensemble. Dans le

cas des femmes autochtones, le racisme structurel des institutions de l'État se voit aggravé par la violence sexuelle qui, dans de nombreux cas, est utilisée pendant l'arrestation ou devient une menace latente durant les interrogatoires.

Des analyses féministes ont démontré que les prisons fonctionnent comme des espaces de contrôle et de domestication du corps des femmes, des lieux dans lesquels le racisme et le sexisme déterminent la manière dont sont criminalisées la pauvreté et la dissidence sociale (voir Davis 1981 ; Diaz-Cotto 1996 ; Sudbury 2005). Dans le contexte des États-Unis, plusieurs analystes du système carcéral ont démontré que ces espaces sont marqués par la racialisation qui caractérise la société nord-américaine. Les processus de racialisation déterminent aussi l'expérience des femmes autochtones détenues au Mexique, quoique selon des processus historiques distincts.

Dans le cas du contexte mexicain, autant les sciences sociales que les politiques publiques se sont montrées réticentes à reconnaître l'existence de hiérarchies raciales et, par conséquent, ont refusé d'analyser le racisme institutionnalisé qui caractérise la société mexicaine dans son ensemble. Même si quelques auteurs ont commencé à aborder le thème du racisme au Mexique (voir Castellanos *et al.* 2008 ; Gall 2004, 2008), le mythe de la nation métissée promu par les gouvernements post-révolutionnaires continue d'être utilisé pour nier l'existence de hiérarchies raciales et de pratiques discriminatoires envers les peuples autochtones⁵.

Les hiérarchies se reproduisent dans l'espace carcéral où se trouvent les secteurs pauvres, métis de peau foncée ou autochtones, sur qui l'État pénal exerce son pouvoir. Dans le cas des CERESO féminins où fut réalisée la recherche de terrain pour ce projet (Atlacholoaya, Morelos), les quelques femmes au teint clair (*güeras*) qui se retrouvent en prison détiennent une scolarité plus élevée que la moyenne et jouissent de privilèges spéciaux, comme celui d'avoir des cellules séparées du reste de la population et d'être les protagonistes principales dans les pièces de théâtre qui sont montées en prison. Il ne pourrait y avoir de contraste plus grand dans la couleur de peau qu'entre celle des détenues du CERESO féminin d'Atlacholoaya et celle des femmes de la bonne société de Morelos qui apparaissent dans la presse locale.

Même si on ne peut préciser l'étendue de cette racialisation de l'espace carcéral, elle paraît évidente au simple coup d'œil lorsque l'on visite les CERESO du pays. Il existe un contraste entre la couleur de peau des secteurs au pouvoir, qui bénéficient des réseaux du trafic de drogues, et celle des détenus et détenues qui sont incarcérés pour leur participation dans ce trafic.

Le trafic de substances illicites fait partie d'une entité sociale qui se caractérise par de multiples logiques d'inégalités sociales, raciales et de genre, ce qui amène Santiago

Castro à réfléchir à la manière dont la racialisation détermine aussi la façon dont se criminalise le narcotrafic :

En Amérique latine, ce sont les paysans autochtones qui produisent les drogues naturelles (marijuana, feuille de coca et pavot). Ce sont les groupes racialisés qui vendent dans la rue. Le champ de distribution et d'exportation est contrôlé par l'élite d'origine européenne qui conserve les profits. Et si les choses ne se passent pas comme prévu et qu'il faut « sacrifier » une partie de la production et, donc, quelques acteurs, quels sont ceux qui finissent en prison ? Les paysans, hommes et femmes autochtones. (2002 : 24, cité par Nuñez 2007)

Il ne s'agit pas de soutenir ici qu'il n'existe pas de groupes racialisés parmi les assassins qui travaillent pour le crime organisé, ce sont ces visages foncés que l'on voit de temps à autre parmi les images que la télévision transmet sur les « résultats » de la lutte contre le narcotrafic ; ce que je veux souligner c'est que les réseaux du narcotrafic sont le fait d'une oligarchie blanche qui généralement ne souffre pas des conséquences des réformes pénales qui prétendent désarticuler le crime organisé.

DIALOGUES INTERCULTURELS AU SEIN DU CERESO FÉMININ D'ATLACHOLOAYA

Avec l'objectif d'appliquer une approche ethnographique à l'espace carcéral, je me suis intégrée comme partie prenante de cette recherche en travaillant à la section féminine du CERESO Morelos, connu localement comme le CERESO féminin d'Atlacholoaya, et j'ai enregistré les récits de vie des femmes autochtones incarcérées dans ce centre.

Ce CERESO fut établi en l'an 2000 pour remplacer l'ancienne prison d'Atlacomulco, à Cuernavaca, Morelos, qui avait été dénoncée pour les mauvaises conditions de vie des détenus. La nouvelle prison fut élaborée comme un centre de réadaptation moderne, avec une construction matérielle divisée entre les aires féminine et masculine, contrairement à la majorité des prisons du pays où les femmes n'ont pas d'espace qui leur soit propre mais sont plutôt confinées à des espaces assignés à l'intérieur des prisons pour hommes (voir Azaola et Yucamán 1996). L'espace féminin du CERESO Morelos est le centre pénitencier de l'État qui concentre le plus de femmes incarcérées, avec 205 détenues (34 % en jugement et 65 % condamnées) et quinze mineures⁶, alors que la capacité de ses installations est de 120 détenues (Ríos 2009). Malgré cette surpopulation, il est considéré comme une des prisons modèles du pays pour son infrastructure moderne et pour ses installations sportives et scolaires (voir Velázquez Domínguez 2004).

Grâce à quelques réseaux personnels, j'ai réussi à être invitée à un des ateliers qui se déroulait dans la prison des femmes d'Atlacholoaya, Morelos. L'atelier « Femme : écrire change ta vie », sous la coordination de l'écrivaine Elena de Hoyos, s'y est déroulé pendant plus d'un an avec la

participation d'entre dix et douze détenues qui souhaitent apprendre à écrire de façon littéraire. La majorité des participantes étaient des femmes détenues avec un certain niveau de scolarité allant de l'éducation primaire complétée à des études techniques, et aucune d'entre elles n'était autochtone. Lorsque je me suis présentée et que je leur ai expliqué mon intérêt à connaître et écrire les récits de vie de femmes autochtones détenues, l'initiative a surgi, en partie d'elles-mêmes, pour demander que je leur enseigne la méthodologie d'élaboration des récits de vie afin qu'elles puissent réaliser elles-mêmes les entrevues et écrire les histoires de leurs compagnes autochtones détenues.

Ce fut le commencement d'un nouvel espace de dialogues et de construction collective de connaissances qui m'a posé de nouveaux défis en tant qu'universitaire et activiste. L'« Atelier de récits de vie » auquel ont participé dix écrivaines, toutes incarcérées dans le CERESO d'Atlacholoaya, a comme objectif officiel de « former les participantes à la technique d'élaboration de récits de vie, en tant que ressource littéraire et de réflexion sur les inégalités de genre » (Programme de l'Atelier de récits de vie, coordonné par Aida Hernandez et enregistré auprès du Sous-secrétariat de Réadaptation sociale de l'État de Morelos). Dans le cadre de l'atelier, qui se déroule hebdomadairement depuis octobre 2008, chacune des participantes travaille sur son propre projet d'élaboration du récit de vie d'une codétenue autochtone. Une fois par mois, les codétenues dont l'histoire est en train d'être rédigée assistent à l'atelier pour écouter les textes en cours de rédaction et commenter ou questionner les représentations qui sont faites de leur vie par les membres de l'atelier.

Ce processus collectif a permis de créer de nouveaux liens de solidarité entre les femmes autochtones et non autochtones et a ouvert un espace pour réfléchir au racisme et aux exclusions de la société mexicaine qui sont reproduits à l'intérieur de l'espace carcéral.

Tout au long des quatre années au cours desquelles nous avons travaillé ensemble, les liens entre femmes autochtones et non autochtones ont été renforcés, non seulement dans l'espace de l'atelier, mais aussi dans la vie quotidienne du pénitencier. Lorsque nous avons entrepris ce travail, les femmes autochtones et paysannes s'asseyaient dans la seule zone verte du pénitencier, sous l'ombre du Guamúchil⁷ pour broder ou tisser, alors que la zone scolaire était surtout utilisée par les femmes métisses. Maintenant, femmes autochtones et non autochtones participent conjointement à l'atelier d'écriture et ont constitué le Collectif éditorial des femmes en prison (Colectiva Editorial de Mujeres en Prisión), au sein duquel elles n'écrivent plus seulement des histoires de vie, essais et poésie, mais se sont approprié tout le processus éditorial : elles sont dorénavant en charge de l'édition, de la conception et l'assemblage des livres⁸. Plusieurs femmes autochtones qui ne

savaient pas écrire ont appris à le faire tout au long de ces quatre années, et quatre d'entre elles travaillent sur des projets éditoriaux personnels.

Mon expérience n'a pas été une expérience unique. En effet, les ateliers littéraires ont été une porte d'entrée vers l'espace carcéral pour beaucoup d'universitaires, et plusieurs analystes ont souligné les complicités qui peuvent s'établir entre les « instructeurs » et les autorités carcérales, car les ateliers peuvent parfois répondre aux besoins de contrôle et de domestication du système carcéral (voir Bruchac 1987; Olguin 2009). La façon dont le contenu des ateliers littéraires répond au contexte culturel des détenus et rend possible ou non la réflexion critique est déterminante dans le rôle hégémonique ou contre-hégémonique que ces espaces peuvent jouer (voir Olguin 2009; Trounstein 2001; Waldrum 1997)⁹.

Avec ces critiques en tête, mon intention dans l'Atelier de récits de vie était de faciliter les dialogues interculturels entre autochtones et non-autochtones et de promouvoir la réflexion critique sur l'imbrication d'inégalités ethniques, de genre et de classe qui ont rendu possible sa réclusion. Les participantes ont commencé à élaborer leurs propres théorisations et réflexions, intégrées aux narrations biographiques, qui ont acquis dès lors des formes hybrides et novatrices allant au-delà des simples récits de vie. Avec l'objectif de partager et répandre ce savoir, les participantes ont commencé à écrire une colonne dans la *Gaceta Mensual ¿Y Ahora Qué?* éditée à l'intérieur même de la prison.

Dans ce contexte, les dialogues interculturels ont lieu non seulement entre la chercheuse et les détenues, mais entre les détenues elles-mêmes, qui ont des trajectoires de vie très distinctes, des façons contrastées d'expérimenter les inégalités de genre et des expériences différentes devant la justice de l'État.

À partir de la publication de leur premier livre, *Bajo la Sombra del Guamuchil. Historias de Vida de Mujeres Indígenas y Campesinas en Prisión* (Hernández Castillo et al. 2010), nous avons obtenu que les dossiers judiciaires des auteures soient révisés, et sept d'entre elles ont été libérées. Maintenant elles se sont intégrées au Collectif éditorial depuis l'extérieur. Une d'entre elles, Leo Zavaleta, une autochtone mephaa de l'État de Guerrero ayant appris à écrire dans notre atelier, vient de terminer son propre livre, *La Historia de una Cisne en el Pantano* (L'histoire d'un cygne dans le marais), qui sera publié par le Collectif.

ANALYSE DES TRAJECTOIRES D'EXCLUSION DES DÉTENUES AUTOCHTONES, À PARTIR D'UNE PERSPECTIVE INTERSECTIONNELLE

L'élaboration de dix récits de vie de femmes autochtones détenues dans le cadre de l'Atelier de récits de vie dans la prison féminine d'Atlacholaya, Morelos, nous a permis de connaître les trajectoires d'exclusion qui ont

marqué la vie de ces femmes depuis leur naissance. En analysant les dix récits de vie, nous avons trouvé plusieurs axes communs qui marquent les expériences d'oppression dont ces femmes ont souffert : la pauvreté extrême, la discrimination de genre, souvent manifestée par des violences sexuelles et conjugales, et le racisme.

Dans les études de criminologie et chez certains chercheurs en sciences sociales, il existe une tendance à utiliser les narrations autobiographiques pour élaborer des profils criminels et lier le contexte familial « dysfonctionnel » à la formation de « personnalités délinquantes ». Ainsi, cette tendance tend à psychologiser les origines du délit plutôt que de les contextualiser dans le cadre de processus sociaux plus larges (voir Garrido et Sobral 2008; Cavazos Ortiz 2005; Cuevas Sosa, Mendieta Dimas et Salazar Cruz 1992). Dans ce projet, les récits de vie constituent plutôt une fenêtre pour analyser la manière dont les systèmes d'oppression de classe, de genre et de race se constituent mutuellement et marquent le processus de criminalisation des femmes autochtones défavorisées au Mexique. En ce sens, je trouve intéressant de récupérer les propositions théoriques de féministes de couleur qui ont établi la perspective *intersectionnelle* comme une manière d'analyser comment les catégories de discrimination socialement construites, comme la classe, le genre, la race et l'âge, interagissent simultanément en constituant des contextes d'inégalité sociale (voir Crenshaw 1991; Hill Collins 1990; Hill Collins et Andersen 2007). Au-delà de l'analyse du capitalisme, du patriarcat et du racisme, comme étant trois systèmes d'oppression séparés, je m'intéresse aux façons dont ils se constituent mutuellement et déterminent les hiérarchies sociales dans lesquelles les femmes détenues sont positionnées. Ainsi, le capitalisme, dans sa manifestation néolibérale contemporaine au Mexique, ne peut être compris sans reconnaître son caractère racialisé et sexiste, qui place systématiquement les peuples autochtones en général, et les femmes autochtones en particulier, dans les strates les plus basses de la pyramide sociale.

En ce sens, les récits des femmes autochtones privées de leur liberté nous permettent d'accéder au point de vue privilégié de celles qui connaissent et ont expérimenté les multiples oppressions qui caractérisent la société mexicaine dans son ensemble. En tenant compte particulièrement de l'espace de réflexion collective d'où surgissent ces récits, nous pourrions affirmer, suivant les propositions des perspectives féministes du *positionnement* (*Stand Point Theory*) [Hartsock 1983, 1997], que les femmes autochtones détenues jouissent d'un certain privilège épistémologique parce que leurs expériences d'exclusion et d'exploitation leur permettent d'avoir des perspectives plus inclusives et plus critiques que les femmes qui jouissent de leurs avantages sociaux de manière naturalisée et invisibilisée.

L'expérience de pauvreté extrême, souvent symbolisée par la souffrance physique provoquée par la faim, est

apparue dans tous les récits de vie comme un des souvenirs les plus importants de l'enfance. Ainsi, Morelitos, une femme nahua, détenue en Atlacholoaya pour des « délits contre la santé », décrit son enfance en ces termes :

Nous dormions sur une natte, sur laquelle on mangeait. Nous cuisinions dehors dans un foyer et à l'intérieur lorsqu'il pleuvait. La ferme était éloignée des grandes agglomérations, nous étions entourés par des collines. Quand nous avions besoin de nous approvisionner, nous marchions jusqu'au village. Là-bas nous n'avions pas de docteur ou de système d'égout, encore moins d'électricité et d'eau potable. Pour l'eau, nous devions la transporter à dos d'âne si on avait des bêtes, et sinon, à pied. Cela nous prenait environ trente minutes de la maison à la source d'eau. Notre travail consistait à cultiver du maïs, de la citrouille, des haricots. Nous nous nourrissions de ça, nous mourions de faim, parfois nous ne mangions que des tortillas et du piment. (Lee 2009)

L'impact qu'ont eu les politiques agricoles néolibérales sur l'économie paysanne est reflété dans les témoignages par la nécessité d'abandonner le lopin de terre et d'émigrer vers les villes à la recherche de meilleures conditions de vie (ce qui est le cas de plusieurs femmes autochtones du Guerrero qui ont émigré à Cuernavaca), ou de se joindre à la culture et au commerce de cultures illicites comme la marijuana et le pavot.

Mais la faim et la pauvreté sont étroitement liées aux relations d'exploitation économique racialisées qui affectent de manière différente chacun des membres de la famille. Dans plusieurs cas, avant de migrer vers les zones urbaines, le travail agricole salarié revêtait des caractéristiques semi-féodales, où le patron maintenait les employés endettés à travers les *boutiques de la compagnie*, tirant parti de l'unilinguisme de la population autochtone. L'histoire de Flor de Nochebuena, une femme nahua détenue en Atlacholoaya pour « crimes contre la santé », évoque le cycle de violences structurelles et familiales qui ont marqué son enfance :

Nos nuits étaient courtes, car nous devions nous lever très tôt, à 4 heures du matin, pour préparer le déjeuner, qui était constitué de quelques tortillas réchauffées et de petites tasses de feuilles de thé, avec très peu de sucre. Ma mère nous disait : « Ce samedi quand ton père sera payé nous mangerons du *molito** ». Mais c'était une promesse qui se réalisait rarement puisque chaque jour de paye, le patron soutenait que mon père lui devait de l'argent et le déduisait de sa paye ; mon père acceptait ces injustices pour ne pas perdre son travail. *De plus, il était difficile pour lui de confronter le patron puisqu'il ne savait ni lire ni écrire et parlait à peine espagnol*, il pouvait seulement saluer, dire « au revoir » et « à demain ». Ainsi, c'est à peine s'il restait un peu d'argent sur sa paye de toute la semaine, nous devions nous contenter du peu que nous avions et nous consoler en se sentant unis entre frères et sœurs. *Peut-être à cause de la frustration devant tant d'injustice, à cause de la rage contenue, ou sans savoir pourquoi, il se vengeait sur nous, et quand il décidait que nous devions payer il le faisait pour tout*. Par exemple, si nous tardions trop à apporter le déjeuner là où il travaillait, ça allait très mal pour nous. (Lee 2009)

L'expérience que raconte Flor de Nochebuena concernant la violence familiale exercée par son père contre toute la famille n'est pas une expérience isolée. Les dix récits de vie recueillis dans le cadre du projet rendent compte d'expériences de violence sexuelle ou familiale avec le père, les oncles, l'époux, le patron ou les autorités policières. Bien que le sujet de la violence ne fût pas un thème central des Ateliers de récits de vie, la mention récurrente de celle-ci par les femmes autochtones et non autochtones nous a poussées à consacrer plusieurs sessions à la réflexion collective concernant les différentes expériences de violence dont elles avaient souffert avant leur arrivée au centre pénitentiaire et les possibles liens qui existaient entre ces expériences. Surgit alors l'interrogation : y avait-il une quelconque relation entre la violence exercée par le père, l'agression subie par l'employeur et la torture sexuelle policière ? Les réponses ont mené à une réflexion sur le rôle de la subordination de la femme tant dans les communautés autochtones à partir des relations coloniales et néocoloniales que dans la société mexicaine dans son ensemble.

Dans la même ligne de pensée, des féministes autochtones américaines comme Andrea Smith (2005) ont souligné qu'il existe un lien étroit entre les violences familiales et les violences néocoloniales, soulignant que les violences familiales et sexuelles à l'intérieur des communautés autochtones ne peuvent être contrées efficacement sans que soient confrontées les structures systémiques de la violence, comme la brutalité policière, les violations des droits autochtones, le racisme institutionnel et le néocolonialisme économique. L'articulation dans la réflexion critique entre les différents types de violence nous a permis de situer les expériences personnelles de violences sexuelles et familiales à l'intérieur d'un cadre plus large, dans lequel les violences commises par l'État mexicain dont beaucoup d'entre elles ont souffert ne sont pas déconnectées des violences qu'elles ont subies dans l'enfance.

Plusieurs des histoires écrites à partir des dialogues établis entre les femmes autochtones et non autochtones commencent avec un souvenir de faim ou de violence. C'était comme s'il y avait un script prédéterminé que toutes suivaient, alors que les entrevues sur lesquelles se basent les récits de vie furent réalisées à l'extérieur de l'espace de l'atelier, en des temps et lieux distincts, selon les rythmes établis entre les détenues qui écrivaient et celles qui partageaient leur histoire. Dans plusieurs cas, c'était la première fois que les femmes autochtones pouvaient verbaliser leurs expériences de souffrance dans l'enfance et pouvaient être écoutées avec respect et intérêt.

Cependant, la lecture à voix haute des récits de vie, avec la présence des femmes autochtones, a construit un espace de réflexion collective à l'intérieur duquel les femmes commencèrent à mieux identifier la violence et à établir la nécessité de se renforcer intérieurement pour lui faire face

* De la viande accompagnée de sauce piquante [N.D.L.T.].

et, surtout, enseigner à leurs filles qui se trouvent en dehors de la prison à ne pas reproduire les types de relations qu'elles avaient vécues. Dans un exercice réalisé dans le cadre de l'atelier, les participantes écrivirent des lettres destinées aux femmes maltraitées psychologiquement et physiquement :

Brisez la chaîne de la soumission causée par une basse estime de soi. Retrouvez-vous avec vous-mêmes et considérez votre environnement. La vie n'a pas à être comme nos mères l'ont vécue, nous devons construire notre propre manière de penser et de communiquer avec notre conjoint, ne pas répéter les mêmes modes de vie que nos familles. Avoir notre propre manière de vivre, savoir exprimer nos propres sentiments et enseigner à nos enfants à exprimer leurs propres sentiments, autant avec les gens qui les entourent qu'avec leurs partenaires. Savoir dire non à la violence¹⁰.

Si la violence conjugale a fini par s'imposer comme faisant partie des relations de couple, il en va de même pour la violence policière et militaire en ce qui a trait aux relations avec l'État mexicain. La militarisation du pays, sous prétexte de guerre au narcotrafic, est venue bouleverser la vie des communautés autochtones et rurales et accroître l'insécurité chez les femmes.

L'armée, les forces policières et les groupes paramilitaires ont fait du corps des femmes leur champ de bataille, dans une stratégie de contre-insurrection qui considère les mouvements sociaux comme des « groupes terroristes » et les femmes impliquées dans le trafic de drogue comme des délinquantes dangereuses du crime organisé. Le nouveau colonialisme du gouvernement mexicain se sert de la criminalisation des mouvements sociaux pour désarticuler ses organisations et incarcérer ses leaders, tout en se servant de la criminalisation de la pauvreté pour obtenir la reconnaissance à l'international. La violence sexuelle s'est transformée en une arme de répression racialisée qui fait suite à la violence sexiste vécue depuis l'enfance.

Les campagnes de contre-insurrection de l'État mexicain et de la « guerre contre la drogue » ont été imprégnées par les violences de genre. Paradoxalement, au même moment le gouvernement signait des conventions internationales en faveur des droits des femmes et mettait en place des réformes législatives supposées promouvoir « l'élimination de toutes les formes de violence contre les femmes » (voir Hernandez Castillo 2010). Cette politique à double tranchant reproduit les contradictions des législations concernant les droits autochtones et perpétue la violence et l'impunité exercées malgré les réformes pénales, au nom de la sécurité publique.

Les femmes autochtones et paysannes souffrent de manière spécifique des conséquences de la militarisation du pays, qui crée un climat d'insécurité et d'intimidation. J'attire l'attention sur le fait que sept femmes détenues en Atlacholoaya ont été arrêtées dans des postes militaires, accusées de transporter de la drogue, sans bénéficier d'un service de traduction qui leur aurait expliqué leurs droits,

et intimidées par de la violence. Connaissant les multiples cas de violences sexuelles commises par des membres des forces armées mexicaines et dénoncés par des organismes internationaux, il n'est pas surprenant que les femmes détenues aient été prêtes à accepter les charges même sans comprendre clairement les accusations qu'on leur imputait.

Il n'est pas possible de reproduire ici les multiples témoignages d'exploitation économique, de racisme et de violence qui ont marqué la vie des femmes autochtones détenues et qui, dans une certaine mesure, continuent de marquer leur expérience de réclusion. Mais chacune de ces histoires de vie (Hernández Castillo *et al.* 2010) rend compte de la manière dont fonctionne le système de justice et approfondit les structures complexes d'inégalité qui caractérisent la société mexicaine et qui confinent les femmes autochtones défavorisées dans le dernier maillon d'une chaîne d'oppressions. Mais en même temps, elles rendent compte de la capacité réflexive des femmes et de la manière dont, depuis l'espace limité de la prison, l'écriture et les dialogues interculturels alimentant leurs écrits se sont transformés en armes pour riposter face aux pratiques et représentations qui les victimisent.

RÉFLEXIONS FINALES

Les réformes structurelles néolibérales n'ont pas seulement aggravé la marginalisation des peuples autochtones en les obligeant à migrer jusqu'au Nord et dans plusieurs cas à chercher dans la culture ou le transport de substances illicites une voie de survie devant la crise de la production paysanne. Les femmes autochtones ont aussi souffert de manière plus aiguë des conséquences de ces politiques, qui les poussent dans plusieurs cas à demeurer à la tête de l'économie familiale par suite de la migration de leurs maris, ce qui a amené plusieurs auteurs à parler de la féminisation de la campagne mexicaine. Ce sont elles qui ont dû faire face de façon plus violente aux impacts de la militarisation des régions autochtones et de la guerre contre le narcotrafic. Aux violences sexuelles, conjugales et familiales qui continuent de marquer la vie des femmes dans les communautés autochtones, se sont maintenant ajoutées les violences policières et militaires dont rendent compte les témoignages recueillis dans la prison féminine de Morelos.

La violence du racisme marque également la vie des femmes autochtones face à la justice de l'État, car les détentions et procès judiciaires les concernant se caractérisent par le mépris et la discrimination face à leur identité culturelle et leur spécificité linguistique, leur imposant des lois et des processus judiciaires qu'elles ne comprennent pas. Ce racisme se voit reproduit dans l'espace pénitentiaire où elles sont souvent exclues par les détenues non autochtones et par le personnel de sécurité. C'est également le cas des procureurs commis d'office qui n'assurent presque jamais leur défense avec sérieux, ou ne font pas

usage des outils juridiques contenus dans la *Loi du droit et de la culture autochtone*, comme le droit d'avoir accès à un interprète et l'appui d'experts anthropologues lorsque c'est considéré comme pertinent.

L'augmentation de 122 % du nombre de femmes autochtones détenues, et le fait que 52 % d'entre elles le sont pour leur participation dans le trafic de drogue, montre l'incapacité du système à fournir des options de vie digne à ce secteur de la société qui continue d'avoir les indices les plus élevés d'analphabétisme, de chômage, de malnutrition et de mortalité au niveau national (voir Bonfil et Marco del Pont 1999). Les récits de vie que nous avons recueillis dans le cadre de ce projet ne rendent pas compte de trajectoires criminelles, mais plutôt d'expériences d'exclusion marquées par le racisme, le sexisme et l'oppression économique qui ont marqué la série d'événements ayant mené ces femmes en prison.

Il semble évident que l'incarcération des femmes, le déracinement de leur communauté, l'abandon de leurs enfants et la déstructuration de la vie familiale ne sont pas la solution pour sortir les communautés autochtones des filets du narcotrafic. Ce n'est pas non plus la bonne façon de démontrer que les réformes multiculturelles ont rendu la justice plus accessible pour la population autochtone du pays. Seule une politique sociale qui fournirait de nouvelles solutions économiques dans la campagne mexicaine en s'appuyant sur la redistribution de la richesse et la réelle reconnaissance des droits culturels et politiques des peuples autochtones, pourrait contrecarrer la progression du narcotrafic en terres autochtones et retirer les hommes et les femmes autochtones des filets du crime organisé.

Notes

1. Traduction réalisée grâce à une bourse de la Chaire Nycole Turmel sur les espaces publics et les innovations politiques (UQAM).
2. Selon Service correctionnel Canada (2010 : 21, cité dans Wesley 2012 : 1), les autochtones représentent jusqu'à 20,64 % de la population carcérale totale.
3. Ce pourcentage est tiré d'une comparaison entre les données fournies par Elena Azaola en 1994 et les données de la présente recherche.
4. Les États mexicains qui ont la plus grande concentration de population autochtone sont : Yucatán (62 %), Oaxaca (58 %), Quintana Roo (34 %), Chiapas (33 %) et Campeche (32 %). Les États ayant les plus hauts taux de population autochtone en prison sont Oaxaca (18,27 %), Puebla (17,39 %) et Chiapas (7,82 %). Les principales langues parlées au Mexique sont (pourcentage par rapport à la population parlant une langue autochtone) : náhuatl (23 %), maya (11,5 %), tzeltal (tseltal) [7 %], mixteco (6,09 %), tzoltzil (6,5 %).
5. Tout comme l'argument de la « démocratie raciale » au Brésil, l'existence du mulâtre et du métis comme identités qui « diluent les frontières raciales » entre les Blancs et les Noirs, ou entre les descendants européens et les autochtones, a servi d'argument pour nier les exclusions racistes qui continuent de

marquer nos sociétés. La logique de cet argumentaire soutient qu'étant une nation majoritairement métissée, nous avons tous « quelque chose d'autochtone » et ainsi qu'il n'existe pas de frontières nettes entre autochtones et non-autochtones.

6. Les mineurs sont autorisés à vivre avec leur mère à l'intérieur de la prison jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 6 ans, après quoi ils sont remis à un membre de la famille qui accepte d'en avoir la garde ou, dans le cas où il n'existe personne pour s'occuper d'eux, ils sont donnés en adoption ou envoyés à un orphelinat.
7. Guamuchil : *Pithecellobium dulce* est un arbre légumineux qui produit un fruit semblable au mesquite (légume tordu qui contient des graines noires et brillantes, mesurant 15 cm de long).
8. Le Collectif éditorial des femmes en prison a gagné une bourse du Conseil national de la culture et des arts (Consejo Nacional de la Cultura y las Artes – CONACULTA) et il publiera sous peu trois livres élaborés entièrement par elles. Trois militantes de l'extérieur participeront au collectif : la poète féministe Elena de Hoyos, l'éditorialiste Marina Ruiz et moi.
9. Sara Makowski signale que l'atelier littéraire qui fut réalisé dans le Centre de réclusion préventive féminin Est de la ville de Mexico, où elle a réalisé sa recherche, était un espace de contre-pouvoir : « Dans l'atelier de littérature il se parle et se dit ce qui dans aucun autre lieu de la prison ne peut être nommé. Ici se socialisent les angoisses, et le groupe prend conscience des voies pour transformer la plainte et la douleur en processus critique. » (1994 : 180)
10. Exercice de Guadalupe Salgado, dans le cadre de l'Atelier de récits de vie au CERESO féminin d'Atlacholaya, 17 mai 2009.

Ouvrages cités

- ACAT, CENTRO DE DERECHOS HUMANOS MIGUEL AGUSTIN PRO JUÁREZ et CENTRO DE DERECHOS HUMANOS FRAY BARTOLOMÉ DE LAS CASAS, 2012 : *En Nombre de la « Guerra Contra la Delincuencia » : Un estudio del fenómeno de la Tortura*. CDHFC/CDHMAP, México DF.
- AMNISTIE INTERNATIONALE, 2005 : *Canada. On a volé la vie de nos sœurs. Discrimination et violence contre les femmes autochtones*. Amnistie internationale, gouvernement de la Colombie-Britannique, Ottawa.
- AZAOLA, Elena, 1996 : *El Delito de Ser Mujer*. CIESAS/Plaza y Valdez, México.
- , 2009 : *Crimen, Castigo y Violencia en México*. CIESAS-Flacso, México.
- AZAOLA, Elena, et Cristina José YACAMÁN, 1996 : *Las Mujeres Olvidadas. Un Estudio Sobre la Situación Actual de las Cárceles de Mujeres en la República Mexicana*. COLMEX/CNDH, México.
- BONFIL, Paloma, et Raúl MARCO DEL PONT, 1999 : *Las Mujeres Indígenas al Final del Milenio*. FNUAP, México.
- BRUCHAC, Joseph, 1987 : « Breaking out with the Pen », in Harris Marie et Kathleen Agüero (dir.), *A Gift of Tongues: Critical Challenges to Contemporary American Poetry* : 286-294. University of Georgia Press, Athens.
- CASTELLANOS GUERRERO, Alicia, et al., 2008 : *Los Caminos del Racismo en México*. Plaza y Valdez Editores, México.
- CAVAZOS ORTIZ, Irma, 2005 : *Mujer, etiqueta y cárcel*. UAM/ Instituto Nacional de Ciencias Penales, México D.F.
- CRENSHAW, Kimberlé W., 1991 : « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color ». *Stanford Law Review* 43(6) : 1241-1299.

- CUEVAS SOSA, Andrés, Rosario MENDIETA DIMAS et Elvia SALAZAR CRUZ, 1992 : *La mujer delincuente bajo la ley del hombre*, Editorial Pax, México.
- DAVIS, Angela, 1981 : *Women, Race and Class*. Random House, New York.
- DELGADO, Richard, et Jean STEFANCIC, 2001 : *Critical Race Theory: An introduction*. New York University Press, New York.
- DIAZ-COTTO, Juanita, 1996 : *Gender, Ethnicity and the State: Latina and Latino Prison Politics*. State of New York University Press, Albany.
- GALL, Olivia, 2004 : « Identidad, exclusión y racismo: reflexiones teóricas y sobre México ». *Revista Mexicana de Sociología* 66(2) : 221-259.
- GARRIDO, V., et J. SOBRAL, 2008 : *La investigación criminal: la psicología aplicada al descubrimiento, captura y condena de los criminales* Editorial Nábila, Madrid.
- HARTSOCK, Nancy, 1983 : « The Feminist Standpoint: Developing the Ground for a Specifically Feminist Historical Materialism », in S. Harding et M.B. Hintikka (dir.), *Discovering Reality* : 283-310. D. Riedel Publishing Company, Boston et Londres.
- , 1997 : « Comment on Hekman's "Truth and method: Feminist standpoint theory revisited": Truth or justice? » *Signs* 22(2) : 30-52.
- HERIVEL, Tara, et Paul WRIGHT (dir.), 2003 : *Prison Nation. The Warehousing of America's Poor*. Routledge Press, New York/Londres.
- HERNÁNDEZ CASTILLO, Rosalva Aída, 2004 : « El derecho positivo y la costumbre jurídica: Las Mujeres indígenas de Chiapas y sus luchas por el acceso a la justicia », in Marta Torres Falcón (dir.), *Violencia Contra las Mujeres en Contextos Urbanos y Rurales* : 135-162. El Colegio de México, México D.F.
- , 2008 : *Etnografías e Historias de Resistencia. Mujeres Indígenas, Procesos Organizativos y Nuevas Identidades Políticas*. CIESAS, México, D.F.
- , 2009 : « Movilidades Transfronterizas, Identidades Transnacionales: Nuevos Cruces de Fronteras entre los Indígenas Mames Mexicanos », in Margarita Chavez (dir.), *Identidades y Movilidades en México y Colombia* : 180-205. Universidad Nacional de Colombia, Bogotá.
- , 2010 : « Violencia de Estado y Violencia de Género: Las paradojas en torno a los derechos humanos de las Mujeres en México ». *Tracce* 57 : 120-135.
- HERNÁNDEZ CASTILLO, Rosalva Aída, et Metztli RODRIGUEZ, 2010 : *Bajo la Sombra del Guamuchil : Historias de Vida de Mujeres Presas*. Vidéo disponible sur Internet <vimeo.com/17755550> (consulté le 10 mars 2014).
- HERNÁNDEZ CASTILLO, Rosalva Aída, et al., 2010 : *Bajo la sombra del guamúchil. Historias de vida de mujeres indígenas y campesinas en prisión*. CIESAS, IGWIA, México, D.F. Sur Internet : <http://servindi.org/pdf/bajo_la_sombra.pdf> (consulté le 10 mars 2014).
- HILL COLLINS, Patricia, 1990 : *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*. Unwin Hyman, Boston.
- HILL COLLINS, Patricia, et Margaret ANDERSEN (dir.), 2007 [1992] : *Race, Class and Gender: An Anthology*. Wadsworth Publishing Company, New York.
- HUMAN RIGHTS WATCH, 2012 : *Ni Seguridad, Ni Derechos: Ejecuciones, desapariciones y tortura en la 'guerra contra el narcotráfico' de México*. Human Rights Watch, Washington.
- LEE, Amatista, 2009 : « Que Alguien Me Explique : Voces de Atlacholoaya, Compartiendo la Historia de Flor de Nochebuena » dans *¿Y Ahora qué Sigue?* 2^e année, mars, n° 13.
- , 2009 « La Historia de Morelitos », écrite par Amatista lors de l'Atelier de récits de vie coordonné par Aida Hernandez. Publié dans *¿Y Ahora Qué?* *Gaceta mensual*, 2^e année, n° 17, juillet.
- LEE CAMACHO, Susuki, 2010 : « Morelitos: Su palabra contra la mía », in R.A. Hernández Castillo et al. (dir.), *Bajo la sombra del guamúchil. Historias de vida de mujeres indígenas y campesinas en prisión* : 37-48. CIESAS, IGWIA, México, D.F.
- MAKOWSKI, Sara, 1994 : *Las Flores del mal: Identidad y Resistencia en cárceles de Mujeres*. Honor Thesis Social Science FLACSO, México, D.F.
- NUÑEZ, Concepción, 2007 : *Deshilando Condenas, Bordando Libertades. Diez Historias de Vida. Mujeres Indígenas Presas por Delitos Contra la Salud en Oaxaca*. Ph.D., Sciences sociales, INMUJERES.
- OLGUIN, Ben, 2009 : *La Pinta. Chicana/o Prisoner Literature, Culture and Politics*. University of Texas Press, Austin.
- RÍOS, Margarita, 2009 *Diagnostico Penitenciario del area femenil del CERESO « Morelos »* (ms), Cuernavaca, Morelos.
- SERVICE CORRECTIONNEL CANADA, 2010 : *Cadre de responsabilisation, rapport de fin d'année 2009-2010. Initiatives pour les Autochtones*. Service correctionnel Canada, Ottawa.
- SMITH, Andrea, 2005 : « Native American Feminism, Sovereignty and Social Change ». *Feminist Studies* 31(1) : 116-132.
- SSP (Secretaria de Seguridad Publica), 2009 : « Resumen de Población Penitenciaria », in *Informe sobre la Población Penitenciaria en México*. Secretaria de Seguridad Publica, Mexico.
- SUDBURY, Julia (dir.), 2005 : *Global Lockdown. Race, Gender and the Prison Industrial Complex*. Routledge Press, New York et Londres.
- TROUSTINE, Jean, 2001 : *Shakespeare Behind Bars: The Power of Drama in a Women Prison*. San Martin, New York.
- VELAZQUEZ DOMINGUEZ, Graciela, 2004 : *La Prisión como Territorio Simbólico. Un Rito de Paso Trunco en el Area Femenil del CERESO Morelos*. Tesis de Licenciatura en Antropología Social. Escuela Nacional de Antropología e Historia, México, D.F.
- WALDRAM, James, 1997 : *Way of the Pipe: Aboriginal Spirituality and Symbolic Healing in a Canadian Prison*. Broadview, Toronto.
- WESLEY, Mandy, 2012 : *Marginalisées : l'expérience des femmes autochtones au sein des services correctionnels fédéraux*. Unité des politiques correctionnelles autochtones, Collection sur les Autochtones, Ottawa.